

Rapport sur la politique d'engagement

Exercice 2024

Un acteur de la finance responsable et durable

Sanso Longchamp Asset Management est une société de **gestion indépendante et entrepreneuriale**, acteur de référence de l'investissement responsable et durable en France.

Née du rapprochement de Sanso IS et Longchamp AM, Sanso Longchamp AM propose des solutions d'investissement sur mesure, en fonction des besoins de ses clients à travers une gamme d'OPCVM, une expertise en gestion sous mandat, des produits d'investissement dédié et des solutions complexes.

Sanso Longchamp AM gère plus de 3 milliards d'euros sur 4 expertises : la gestion obligataire, la gestion actions internationales, la gestion de produits complexes et la multigestion, le tout avec un fort tropisme ISR.

Histoire

Amaïka AM fusionne avec Cedrus AM et 360Hixance AM pour créer **Sanso Investment Solutions**

Sanso IS fusionne avec Longchamp AM pour créer **Sanso Longchamp AM**

FUSION

FUSION

2011

2017

2019

2024

CRÉATION

ABSORPTION

Amaïka Asset Management

Sanso Investment Solutions absorbe Convictions AM

Être responsables, performants et engagés

Sanso Longchamp AM contribue ainsi à faire le lien entre les épargnants qui veulent **donner du sens à leurs placements** et les émetteurs qui répondent à des problématiques de développement durable.



Financer les acteurs de la transition vers une économie durable

En répondant aux Objectifs de Développement Durable définis par les Nations-Unies.

En bénéficiant d'opportunités liées à la croissance forte des marchés sous-jacents.



Privilégier les émetteurs soucieux de leur responsabilité sociale

En favorisant les acteurs économiques prenant en compte les intérêts de l'ensemble de leurs parties prenantes.

En évitant certains risques financiers dus à une mauvaise gestion des enjeux ESG.



Être acteur du changement

En contribuant à une prise en compte généralisée des enjeux ESG par les gestionnaires d'actifs dans notre secteur.

En s'engageant dans des initiatives de place visant à promouvoir l'ISR et en soutenant financièrement des fondations.



1. Démarche générale de la politique ISR

Nos 4 piliers

Sanso Longchamp AM intègre des considérations ESG à la gestion de ses fonds article 8 et 9.

Nous prenons en considération le caractère durable du métier des entreprises ainsi que leur comportement vis-à-vis de leurs parties prenantes, cela se manifeste au travers de quatre piliers :



Pilier 1

Investir dans des entreprises d'avenir dont l'activité a un impact positif sur l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies (Sustainable Development Goals).



Pilier 2

Exclure les entreprises dont le comportement est contraire aux principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et de la convention dite d'Oslo/Ottawa et les entreprises du secteur du Tabac, Pétrole et Gaz et du Charbon.



Pilier 3

Sélectionner des acteurs économiques prenant en compte les intérêts de l'ensemble de leurs parties prenantes et limiter les risques financiers associés à une mauvaise gestion des enjeux ESG.



Pilier 4

Engagement actionnarial et dialogue avec nos gestionnaires d'actifs partenaires pour les inciter à faire progresser leurs pratiques d'intégration ESG.



Nos moyens techniques et humains

Moyens d'analyse pour la notation ESG des émetteurs

Sanso Longchamp AM utilise des outils d'aide à la décision dans la sélection des titres : note **ESG**, **empreinte carbone**, **PAI** etc.



Une équipe spécialisée

L'équipe de gestion est composée de **15 gérants** et un **analyste ESG**

Politique de vote

Sanso Longchamp AM a sélectionné **ISS** pour nous assister dans l'analyse des résolutions et la mise en œuvre de la politique de vote « SRI Custom »



Gouvernance ISR

Un **Comité de Pilotage ISR** est organisé mensuellement

Un outil d'analyse d'aide à la sélection de fonds ISR

Les fonds ayant une démarche ISR sont répertoriés dans notre **outil interne d'analyse Monitoring Funds**.



Rencontres avec les sociétés de gestions

L'ensemble de l'équipe fait entre 250 et 300 rendez-vous par an avec des gérants externes

Notre implication dans l'écosystème de la gestion responsable



Signataire depuis 2017

Un engagement en matière d'Investissement Responsable et Durable.



Signataire

Une volonté de respecter les principes fondamentaux du développement durable en tant qu'entreprise.



Participe à la plénière Investissement Responsable

Suivi des développements en termes de réglementation et des bonnes pratiques.



Membre depuis 2021

Regroupement d'investisseurs Européens pour mener des actions d'engagement.



Signataire

Une conviction qu'une action forte en faveur du climat débouchera sur une meilleure croissance et un développement plus durable.



Membre depuis sa création

Un soutien au développement de l'ISR en France et en Europe via le réseau Eurosif.



Membre depuis 2024

Initiative mondiale d'investisseurs pour pousser les plus entreprises à agir concrètement en faveur de la nature et de la biodiversité.



Signataire

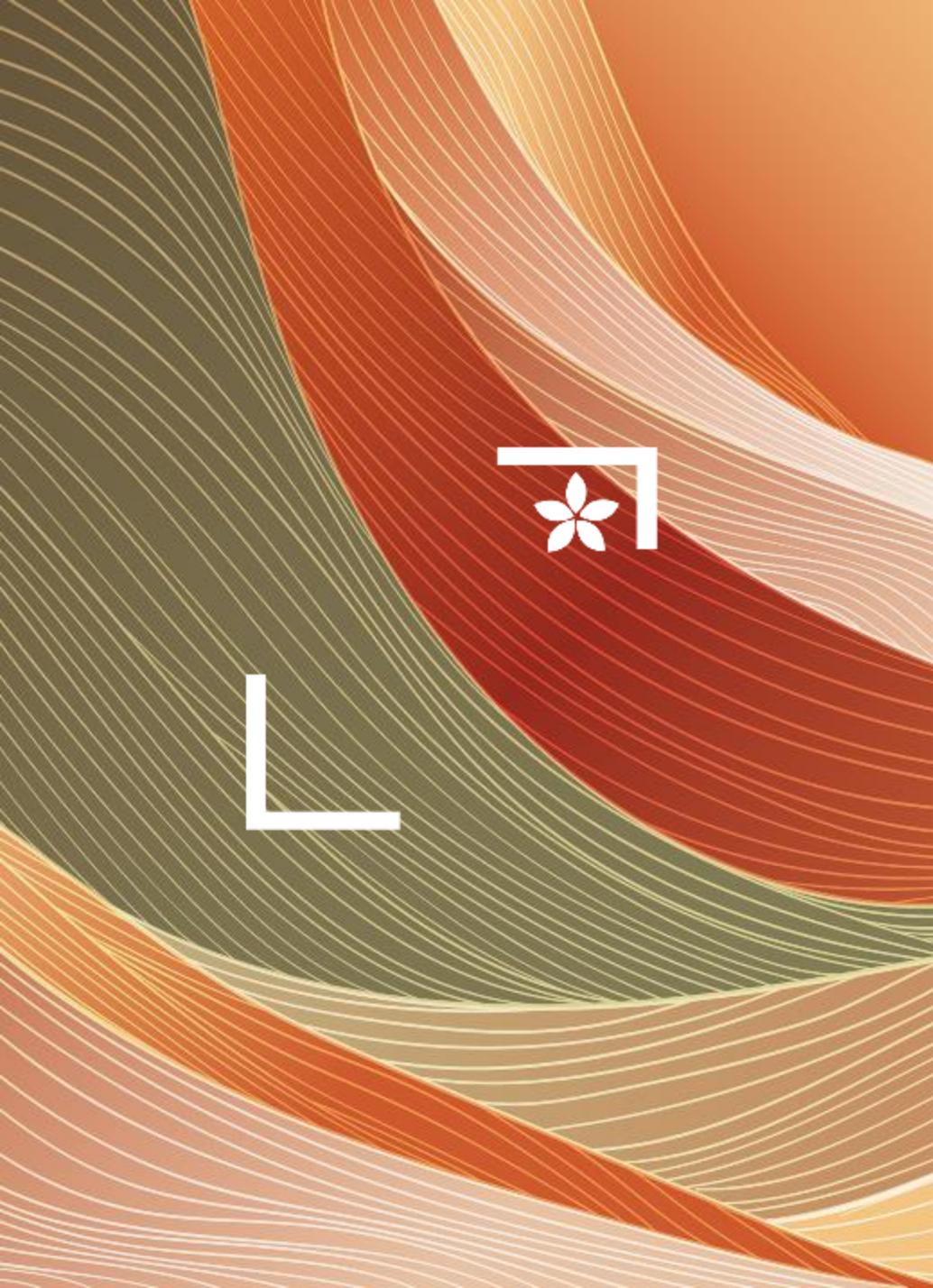
Un soutien à cet organisme gérant la plateforme la plus importante de reportings environnementaux dédiées aux entreprises et aux villes.

Notre engagement en tant que société

Sanso Longchamp AM applique à elle-même les principes de développement durable et de responsabilité sociale qu'elle prône dans sa politique d'investissement :

- * S'implique dans la société civile en finançant la fondation Akuo qui entreprend et soutient des **projets de développement durable** en faveur des populations défavorisées et de la protection de l'environnement dans le monde entier.
- * S'engage à reverser une partie des frais de gestion du fonds Sanso Objectif Durable 2026 selon la catégorie de la part **au bénéfice d'associations de défense de l'environnement et de protection des océans** : Surfrider Foundation Europe et l'Institut Océanographique Fondation Albert 1er Prince de Monaco
- * Dans le cadre de produits dédiés, plusieurs de nos fonds reversent aux associations à but humanitaire ou caritatif.
- * Depuis 2020, Sanso Longchamp AM investit chaque année entre 5 et 10% de l'actif du fonds Sanso Convictions en titres émis par France Active et Habitat & Humanisme.





2. Focus sur le pilier 4: la politique d'engagement

Engagement avec les entreprises

La politique d'engagement avec les entreprises est articulée autour de la distinction entre activités et comportement d'une entreprise.

En fonction des entreprises la démarche peut prendre l'une des formes suivantes :

- * **Engagement sur le plan de la transparence ESG** : L'objectif est d'inciter les entreprises ne publiant pas suffisamment de données ESG à mettre à niveau leur transparence dans ce domaine en rappelant notamment que ces informations sont des éléments clés du processus d'investissement de Sanso Longchamp AM.
- * **Engagement sur le plan stratégique** : Cet engagement s'adresse aux entreprises ayant des activités à impact négatif, par exemple à forte intensité carbone. Ce dialogue visera à comprendre si l'entreprise met en œuvre des actions pour limiter l'impact négatif généré par les activités considérées voire souhaite mettre fin à ces activités afin de les remplacer par des solutions plus respectueuses du développement durable.

Nos fonds détenteurs du Label ISR devront mener des actions d'engagement sur les sujets suivants :

- * **Engagement sur les indicateurs de performance** : L'objectif est d'encourager l'entreprise à fournir de la donnée sur les indicateurs suivis par le fonds.
- * **Engagement sur la performance ESG** : Les entreprises ayant un score ESG faible seront engagées dans le but de les informer sur les enjeux à améliorer dans le but de faire progresser leur positionnement.
- * **Engagement sur les plans de transition** : Les entreprises ne présentant pas de plan de transition crédible fera l'objet d'un dialogue.

Sans amélioration sur un ou plusieurs des engagements liés au Label ISR, le titre d'entreprise devra être cédé dans un délai de 3 ans.

Engagement avec les gestionnaires d'actif

La politique d'engagement avec les sociétés de gestion partenaires a pour objectif de faire progresser leurs pratiques d'intégration ESG et ainsi contribuer à la diffusion de la prise en compte de ces enjeux à un plus grand nombre d'acteurs du marché.

En fonction des gestionnaires d'actif la démarche peut prendre l'une des formes suivantes :

- * **Engagement sur la politique de vote** : nous interrogeons les gestionnaires sur leur politique de vote en Assemblées Générales et principalement les résolutions à caractère environnementales ou sociales.
- * **Les engagements Net Zero** : nous challengeons les objectifs définis par les sociétés de gestion en termes d'encours concernés par ces objectifs ou bien des scopes pris en considération.
- * **Engagement sur l'absence d'une démarche ISR** : nous sensibilisons et accompagnons les gestionnaires qui n'ont pas encore adopté de politique ESG ou ISR.
- * **Engagement sur la qualité de la démarche ISR** : Nous conseillons les sociétés de gestion afin d'améliorer leur politique ESG ou ISR, que nous estimons peu aboutie.

Engagement collaboratif

- * Ces actions d'engagement et de dialogue pourront être menées par Sanso Longchamp AM en collaboration avec d'autres investisseurs, notamment dans le cadre de Shareholders for Change.
- * **SfC - Shareholders for Change** - est un réseau d'engagement actionnarial, lancé en 2017, dédié aux investisseurs institutionnels. Ses 20 membres issus différents pays européens gèrent des actifs pour un total de 35 milliards d'euros.
- * Le premier objectif du réseau est de mener des actions d'engagement auprès de différents acteurs, en participant aux AG, en soumettant des lettres ainsi qu'en coordonnant des réunions et des appels, afin de les persuader d'améliorer leur bilan social, environnemental et de gouvernance. Le réseau se concentre sur trois questions en particulier :
 - Droits des travailleurs et droits de l'homme
 - Pratiques fiscales et justice fiscale
 - Les émissions de CO2 et le changement climatique
- * Sanso Longchamp AM pourra par ailleurs apporter son concours à d'autres actions de dialogue mises en œuvre par cette coalition d'investisseurs dès lors que Sanso Longchamp AM est investi dans des sociétés concernées, partage les préoccupations et approuve les modalités d'action des autres membres du groupement.
- * Sanso Longchamp AM participe à d'autres réseaux d'engagement comme ShareAction, Nature Action 100 et l'ATNI.

Politique de vote

- * Sanso Longchamp AM a sélectionné ISS pour l'assister dans l'analyse des résolutions et la mise en œuvre de la politique de vote.
- * Dans le cadre de sa politique « SRI », ISS élabore des directives de vote **conformes aux objectifs des investisseurs soucieux du développement durable**. Cette dernière est customisée par ISS pour prendre en compte les critères de diversité, équité et inclusion dans l'analyse des résolutions.
- * Sur les questions environnementales et sociales, la politique « SRI » de ISS vise à soutenir les organes de direction qui promeuvent des **pratiques commerciales durables, le respect de l'environnement, des pratiques de travail équitables, la non-discrimination et la protection des droits humains**.
- * En matière de gouvernance d'entreprise, de rémunération des dirigeants et de structure d'entreprise, les lignes directrices de la politique « SRI » sont fondées sur un **engagement pour la création et la préservation de valeur économique et pour la promotion des principes de bonne gouvernance d'entreprise et de la diversité au sein des organes de direction**.



- * En votant, Sanso Longchamp AM se préoccupe non seulement du rendement économique pour les actionnaires et d'une bonne gouvernance d'entreprise, mais aussi de s'assurer que les activités et les pratiques de l'entreprise sont conformes aux objectifs généraux de la société.



3. L'engagement en pratique

A. Description de la démarche de dialogue avec les gestionnaires d'actifs, liste des sociétés ciblées et cas pratiques.

Pourquoi une politique de dialogue avec nos gérants partenaires ?

- * Environ 40% des encours de Sanso Longchamp AM sont investis dans des fonds gérés par des sociétés de gestion de portefeuilles tierces. L'activité de sélection de fonds externes est donc significative pour Sanso Longchamp AM.
- * Sanso Longchamp AM s'efforce de sélectionner des fonds ISR ou intégrant de manière structurée les enjeux ESG. Cependant les produits de ce type sont encore peu nombreux sur certaines classes d'actifs, par exemple :
 - Gestion obligataire, notamment High Yield
 - Stratégies de performance absolue
 - Fonds axés sur les actions de petites et moyennes valeurs.
- * Par ailleurs, Sanso Longchamp AM a développé des relations de long-terme avec les sociétés de gestion sélectionnées et estime bénéficier d'un degré élevé d'écoute de la part de celles-ci.
- * Sanso Longchamp AM dialogue avec les gestionnaires d'actifs partenaires pour les inciter à faire progresser leurs pratiques d'intégration ESG et ainsi contribuer à la diffusion de la prise en compte de ces enjeux à un plus grand nombre d'acteurs du marché.
- * En 2024, les actions se sont focalisées sur les politiques de vote des gestionnaires.
- * L'impossibilité de nouer un dialogue constructif dans un délai fixé à 2 ans environ conduira Sanso Longchamp AM à écarter la société de gestion de la liste de ses contreparties éligibles.

Engagement sur les politiques de vote

- * En 2024, Sanso Longchamp AM a poursuivi sa démarche d'engagement auprès des sociétés de gestion sur les actions de vote aux Assemblées Générales des entreprises.
- * Sanso Longchamp AM s'est appuyé sur le rapport Voting Matters 2023 de ShareAction pour identifier les gestionnaires ayant un faible soutien de vote sur les résolutions environnementales et sociales.
- * Outre comprendre ce soutien faible aux résolutions environnementales et sociales, le but de ce dialogue est de voir si les sociétés de gestion ont prévu une évolution de leur politique de vote sur ces résolutions.
- * L'objectif, in fine, est d'inciter les grandes sociétés de gestion, notamment anglo-saxons, à soutenir davantage ce type de résolution.

- * Le processus de dialogue reste similaire :

Etape 1 : Choix des sociétés de gestion avec lesquelles un dialogue va être établi sur la base des critères suivants :

- Etat de la politique de vote de la société de gestion et résultats de l'étude de ShareAction.
 - Encours détenus par Sanso Longchamp AM, ancienneté de la relation, taille de la société de gestion.
- 4 sociétés de gestion sont identifiées pour des actions de dialogue.

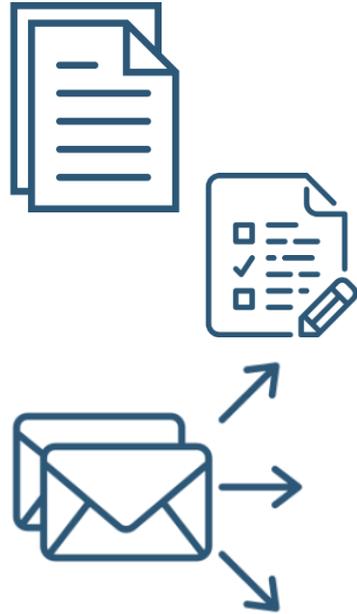
Etape 2 : Mise en place d'un dialogue formalisé

- Envoi d'une lettre présentant notre démarche co-signée par le Président et le Directeur Général de Sanso Longchamp AM ainsi que l'équipe d'engagement.
- Analyse des réponses suite à l'envoi des lettres.

Etape 3 : Echange avec les sociétés

Engagement sur les politiques de vote - Les sociétés ciblées en 2024

* En 2024, la lettre a été envoyée aux sociétés ci-dessous :



- BlackRock
- Wellington Management
- State Street Global Advisors
- JP Morgan

Engagement sur les politiques de vote - Résultats sur les sociétés ciblées en 2024

- * À la suite des réponses écrites des sociétés de gestion, nous avons décidé d'organiser un entretien avec chacune des quatre entités afin d'approfondir le dialogue.
- * Lors de ces entretiens, les gestionnaires présentent leur politique de vote et les statistiques de leurs votes pour l'exercice précédent.
- * En amont de chaque réunion, nous identifions plusieurs résolutions que l'entreprise n'a pas soutenues. La société profite alors de l'entretien pour nous expliquer les raisons qui l'ont conduite à ne pas soutenir ces résolutions.
- * On note une récurrence des arguments apportés par les gestionnaires, par exemple :
 - Refus de voter pour les résolutions impliquant le scope 3
 - La rédaction des résolutions est jugée de mauvaise qualité
 - Ces résolutions sont considérées comme empiétant sur les prérogatives du management
- * A l'issue de ces entretiens, nous avons décidé de placer un des gestionnaires sur une Watchlist.

L'objectif est de suivre l'évolution de la politique de vote de cette société de gestion, afin de déterminer si nous continuerons et si nous maintiendrons nos positions dans ses fonds.



3. L'engagement en pratique

B. Description de la démarche de dialogue avec les entreprises et liste des sociétés ciblées.

Pourquoi une politique de dialogue avec les entreprises ?

En 2024, Sanso Longchamp AM continue sa démarche d'engagement et de dialogue avec des entreprises dans lesquelles nous sommes investis.

Cet engagement se décompose en deux démarches distinctes :

* Engagement sur le plan transparence ESG

Nous avons décidé de dialoguer avec des sociétés de petite taille, ne publiant pas suffisamment de données ESG.

Cette démarche a pour objectif d'inciter les entreprises à publier un rapport de durabilité ou à intégrer ces données au rapport annuel, ainsi que comprendre pourquoi les informations extra-financières ne sont pas encore prises en compte.

* Engagement sur le plan stratégique

Nous avons ciblé les entreprises selon plusieurs angles :

- Celles dont les émissions carbone ont augmenté au cours des trois dernières années bien que les sociétés aient des objectifs de réduction sur le moyen ou long terme
- Celles qui ont des cibles de réduction des émissions exprimées en intensité
- Celles qui prennent en compte le scope 3 de manière partielle dans leur objectif de réduction des émissions
- Celles dont l'activité engendre un impact environnemental lié à l'utilisation de l'Intelligence Artificielle

L'objectif est d'initier un dialogue avec les entreprises pour comprendre l'origine des points évoqués ci-dessus et de connaître les actions mises en œuvre pour y remédier.

Le processus de dialogue

- * **Etape 1 : Choix des entreprises avec lesquelles un dialogue va être établi sur la base des critères suivants:**
 - a. Etat de la politique ESG ou des données climatiques de la société.
 - b. Encours détenus par Sanso Longchamp AM

➤ 3 entreprises sont identifiées pour des actions de dialogue sur le plan stratégique et sur le plan de la transparence ESG.

- * **Etape 2 : Mise en place d'un dialogue formalisé**
 - a. Envoi d'une lettre présentant notre démarche et nos interrogations, co-signée par le Président et le Directeur Général de Sanso Longchamp AM ainsi que l'équipe d'engagement.

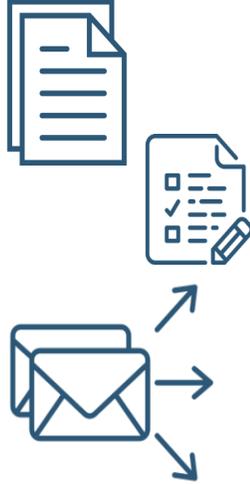
- * **Etape 3 : Echanges avec les entreprises**
 - a. Prise de rendez-vous avec les sociétés pour approfondir la collecte d'information et les sensibiliser.
 - b. Analyse de leur stratégie et de sa cohérence avec notre processus d'investissement.

Les sociétés ciblées en 2024

* En 2024, la lettre a été envoyée aux sociétés ci-dessous :

Engagement sur la transparence ESG

* Akuo Energy – 06/2024



Engagement sur la stratégie

* Cibles exprimées en intensité et scope 3 partiel :

United Rentals – 03/2024

* Augmentation des émissions de CO2 et impact environnemental de l'IA :

Intel – 03/2024

AMD – 03/2024

* Seule Akuo a répondu à notre sollicitation, nous indiquant son plan d'amélioration.



3. L'engagement en pratique

C. Description de la démarche d'engagements collaboratifs

Engagements collaboratifs

- * Sanso Longchamp AM a rejoint, en 2021, le réseau européen d'engagement actionnarial **Shareholders for Change (SfC)**. Ce groupe d'investisseurs s'engage activement auprès des entreprises afin de promouvoir un agenda social commun comme élément essentiel de leur rôle d'actionnaire.

SfC mène des initiatives sur différents thèmes d'engagement :

- Climat et environnement
- Politiques ESG
- Droits humains et des travailleurs
- Pratiques fiscales
- Armements
- Gouvernance
- Droits des consommateurs

- * Sanso Longchamp AM a poursuivi sa participation auprès de **ShareAction** à une campagne d'engagement sur le secteur de la chimie. Nous participons au dialogue avec Air Liquide qui est encore en cours en 2025.

- * Par ailleurs, nous avons participé au projet de dépôt de résolution à l'AG de TotalEnergies portant sur la séparation des pouvoirs de Président et Directeur Général.

Ce projet était mené en collaboration par Ethos, et la coalition d'investisseur du FIR (Forum de l'Investissement Responsable). Finalement, nous n'avons pas souhaité poursuivre notre démarche, nous n'avons donc pas participé au dépôt final de la résolution.

Engagements collaboratifs

- ✳ En 2024, nous avons rejoint Nature Action 100, initiative mondiale d'engagement menée par des investisseurs, visant à accélérer l'ambition et l'action des entreprises pour lutter contre la perte de nature et de biodiversité.

Nature Action 100 est portée par un grand nombre d'investisseurs institutionnels, plus de 200, représentant près de 30 milliards de dollars d'actifs sous gestion.

100 entreprises ont été identifiées dans des secteurs clés qui sont considérés comme ayant un impact systémique important sur la perte de nature. Sanso Longchamp AM participe aux dialogues avec trois entreprises :

- PPG Industries
- Aramark
- Conagra Brands

Ces engagements sont toujours en cours en 2025.

- ✳ Enfin, Sanso Longchamp AM a rejoint l'ATNI (Access to Nutrition Initiative), fondation mondiale à but non lucratif qui vise à transformer les marchés alimentaires pour améliorer l'accès de tous à une alimentation nutritive et abordable.

Elle interpelle activement l'industrie alimentaire, les investisseurs et les décideurs politiques pour façonner des systèmes alimentaires plus sains.

Sanso Longchamp AM s'est positionnée sur quatre entreprises, les engagements devraient débuter au cours du premier ou du deuxième trimestre de 2025.



3. L'engagement en pratique

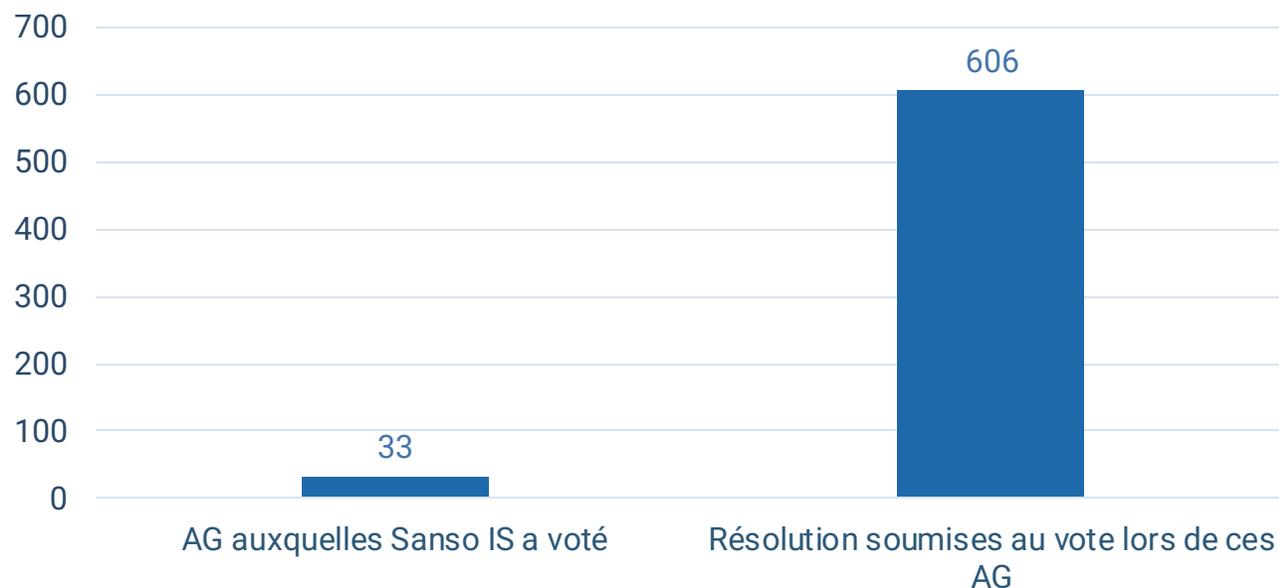
D. Rapport sur l'exercice des droits de vote

Périmètre de vote

Parmi l'ensemble des entreprises détenues dans les portefeuilles qu'elle gère, Sanso Longchamp AM a exercé ses droits de vote aux AG de 33 sociétés.

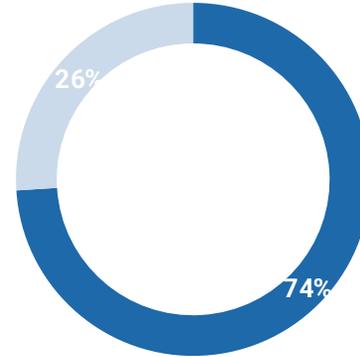
Depuis octobre 2022, Sanso Longchamp AM ne vote plus exclusivement pour les entreprises qui ont le poids le plus important au capital. Désormais, Sanso Longchamp AM exerce ses droits de vote sur les sociétés selon les critères suivants :

- * le poids au capital le plus important
- * les notes de gouvernance sont les plus basses
- * les scores de controverse sont les plus faibles
- * les intensités carbone sont les plus élevées



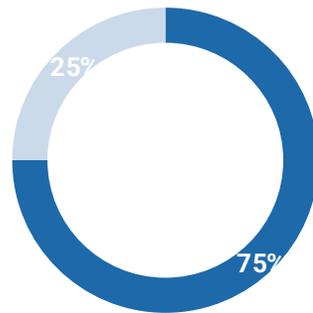
Vue d'ensemble des décisions de vote de Sanso Longchamp AM

Ensemble des votes



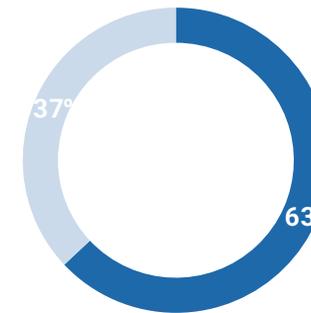
■ % de votes Pour ■ % de votes Contre

Votes aux résolutions du Management



■ % de votes Pour ■ % de votes Contre

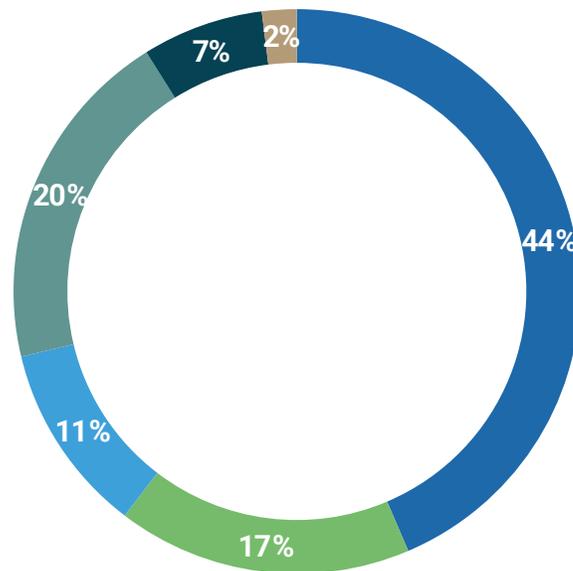
Votes aux résolutions externes



■ % de votes Pour ■ % de votes Contre

Répartitions des résolutions par thème

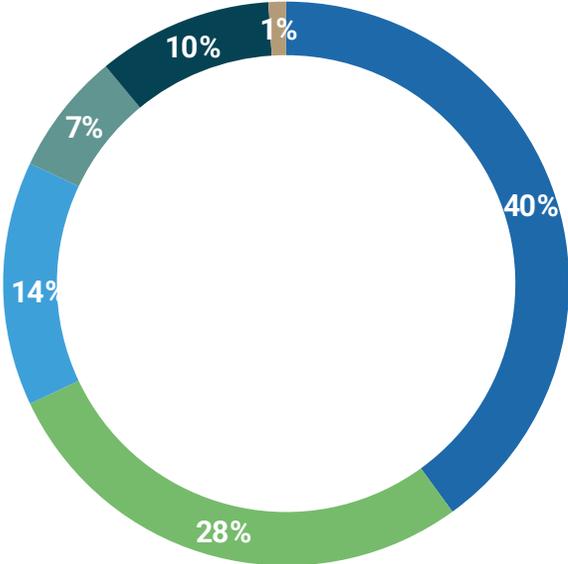
- * Au cours de ces 33 assemblées, 606 résolutions ont été soumises au vote des actionnaires soit une moyenne d'environ 18 résolutions par assemblée générale.



- Nomination/Jetons de Présence des Membres du CA ou de Surveillance
- Dispositifs Anti-OPA et Opérations Financières/Fusions
- Rémunérations des Dirigeants et des Salariés (hors Actionnariat salarié)
- Formalités et autres motifs
- Résolutions externes (proposées par les actionnaires)
- Actionnariat salarié

Répartition des votes négatifs par thème

- * Sur les 33 assemblées générales faisant partie de l'analyse, 30 ont fait l'objet d'au moins un vote négatif.
- * Sanso Longchamp AM a émis 156 votes négatifs soit 26% du total des votes. Pour 90% des votes négatifs nous n'avons pas suivi la recommandation du management.

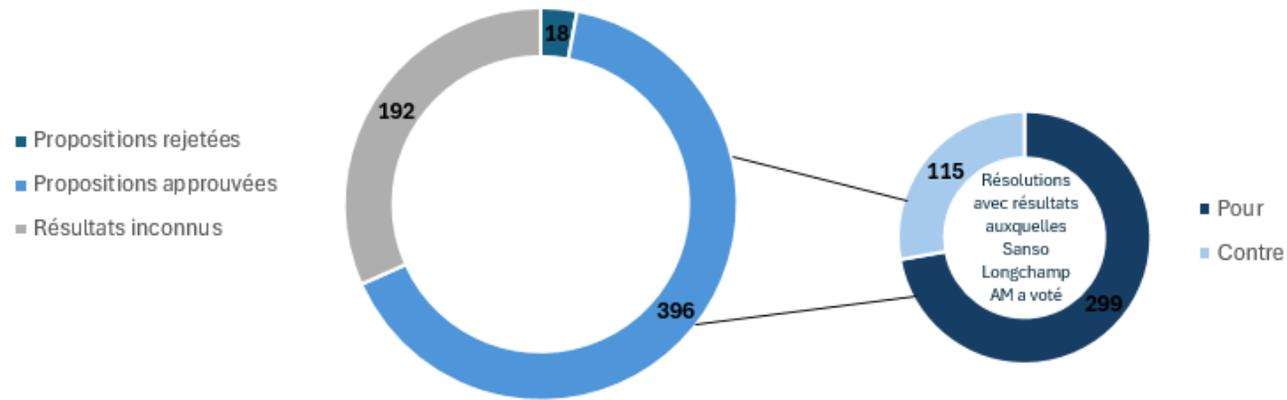


- Nomination/Jetons de Présence des Membres du CA ou de Surveillance
- Dispositifs Anti-OPA et Opérations Financières/Fusions
- Rémunérations des Dirigeants et des Salariés (hors Actionnariat salarié)
- Formalités et autres motifs
- Résolutions externes (proposées par les actionnaires)
- Actionnariat salarié

Répartition des résultats des votes

- * Les résultats de 414 des 606 résolutions auxquelles nous avons voté ont été publiés. Parmi ces résolutions, 18 ont été rejetées.
- * Sanso Longchamp AM a voté « pour » 288 des 396 résolutions approuvées. Parmi les 18 propositions rejetées, Sanso Longchamp AM a voté « pour » à 11 d'entre elles.

Résultats des votes



Conclusions et perspectives

- ✳ Initiée lors de la création de Sanso Longchamp AM mi-2017 la démarche de dialogue avec nos gestionnaires d'actifs partenaires s'est traduite de façon très concrète en 2023 avec :
 - Des **courriers envoyés à 4 sociétés de gestion** concernant leur politique de vote en Assemblée Générale.
 - **4 rendez-vous** réalisés avec des gestionnaires.

- ✳ L'engagement avec les entreprises qui a débuté en 2021 s'est également traduit avec :
 - Des **courriers envoyés à 3 entreprises** dont 2 sur leur stratégie climat et 1 concernant son manque de transparence sur les informations ESG.

- ✳ Tout en étant satisfait des résultats obtenus lors de l'exercice 2024 nous pensons que le potentiel de progrès de nos contreparties est loin d'être épuisé et **nous poursuivrons notre démarche de dialogue et d'engagement en 2025** notamment en réitérant le dialogue avec les sociétés de gestion sur leurs actions de vote en AG et en poursuivant nos travaux d'engagement collaboratif avec *Shareholders for Change*, et autres réseaux d'investisseur, ainsi que nos engagements auprès des entreprises.

Avertissement

Ce document ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Il ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion.

Investir sur les marchés financiers comporte des risques de perte en capital.

Les performances passées ne constituent en rien une garantie pour des performances actuelles ou futures.

Les solutions d'investissement présentent un risque de perte en capital. Toute personne désirant investir dans les produits et services mentionnés dans ce document est tenue de consulter le document d'informations clé pour l'investisseur visé par l'Autorité des Marchés Financiers et disponible sur simple demande auprès de **Sanso Longchamp Asset Management**.

L'accès aux solutions d'investissement de la Société peut être restreint de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou proposé, directement ou indirectement, pour le bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA.

Il est recommandé aux investisseurs de contacter leurs conseillers, de les rencontrer régulièrement pour faire le point sur leur situation.

 **Sanso Longchamp Asset Management**
17 rue de Chaillot
75016 Paris
France

 +33 1.84.16.64.36

 [sanso-longchamp.com](https://www.sanso-longchamp.com)

 contact@sanso-longchamp.com

